



Ville de
**Fleury-
Mérogis**

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} avril, à vingt heures trente-cinq minutes le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Olivier Corzani, Maire

Date de convocation : 26/03/2019
Date d'affichage : 26/03/2019
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 31

de Présents : Olivier Corzani, Espérance Niari, Roger Perret, Alice Fuentes, Ruddy Sitcharn, Danielle Moisan, Yves Guettari, Isabelle Durand, Nourredine Medouni, Anne-Sophie Servely, Didier Gaba, Cathleen Pascal, Stéphane Poulin, Marie-Gisèle Belzine, Mevine Jharittaya, Jeannette Otto, Magali Cledic, Quentin Corzani, Edith Chapdelaine, Marc Lavot, Josette Tronchet, Hassan Bouhaddar, Martine Goessens, Nadia Le Guern, Claude Boutin, Stéphane Bernard, Mélanie Barbou, Abdel Yassine, Magou Soukouna

Ont donné pouvoir : Cathleen Pascal pouvoir à Stéphane Poulin (à partir de 22 h 31), Jeannette Otto pouvoir à Anne-Sophie Servely (à partir de 21 h 36), Vandana Jharittaya pouvoir à Mevine Jharittaya, Nicolas Piffault pouvoir à Nadia Le Guern, Magou Soukouna pouvoir à Abdel Yassine (à partir de 22 h 02)

Absents : Antoine Aubert, Michael Dracon

Secrétaire de séance : Roger Perret

1-Rapport d'orientation budgétaire 2019

(Le rapport d'orientation budgétaire est consultable en mairie au secrétariat général ou sur le lien suivant)

<https://fleurymerogis.fr/index.php/actualite/305-l-elaboration-du-budget-devra-etre-ambitieuse-et-rigoureuse>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prendre acte du débat d'orientation budgétaire et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire du budget principal de la commune de Fleury-Mérogis pour l'année 2019 joint à la présente délibération.

Pour : 24 voix

Contre : 4 voix (Nadia Le Guern, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Nadia Le Guern, Mélanie Barbou)

Abstentions : 3 voix (Stéphane Bernard, Abdel Yassine, Magou Soukouna pouvoir à Abdel Yassine)

2 - Demande de subvention du pôle culture, vie locale et associative à la caisse d'allocations familiales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire de Fleury-Mérogis à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, dans le cadre de l'appel à projets de la Politique de la ville de janvier à décembre 2019, une subvention au maximum des montants sollicités en fonctionnement pour le Pôle culture, vie locale et associative de Fleury-Mérogis.

3- Demande de subvention du pôle culture, vie locale et associative au conseil départemental

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire de Fleury-Mérogis à solliciter auprès du Conseil départemental de l'Essonne, dans le cadre de l'appel à projets de la Politique de la ville de janvier à décembre 2019, une subvention au maximum des montants sollicités en fonctionnement pour le Pôle culture, vie locale et associative de Fleury-Mérogis.

4 - Commission d'appel d'offres

Le conseil municipal :

Abroge la délibération n°10/2019 du 25 février 2019,

Procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres

Après avoir pris connaissance des listes des candidats suivants :

Liste Fleury pleinement citoyen

Titulaires :

- Marc Lavot
 - Antoine Aubert
 - Anne-Sophie Servely
 - Ruddy Sitcharn
 - Roger Perret
- Suppléants
- Hassan Bouhaddar
 - Martine Goessens
 - Danielle Moisan

- Isabelle Durand
 - Didier Gaba
- Liste Fleury avant tout
- Nadia Le Guern,
 - Claude Boutin
 - Mélanie Barbou
 - Nicolas Piffault
 - Stéphane Bernard

Après dépouillement des votes ont été donnés les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 31

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

La liste Fleury pleinement citoyen a obtenu : 26 voix

La liste Fleury avant tout a obtenu : 5 voix

Le quotient électoral est de $31/5 = 6,2$ soit 6

La liste Fleury pleinement citoyen obtient : $26/6 = 4.33$ soit 4

La liste Fleury avant tout obtient : $5/6 = 0.83$ soit 0 siège

Répartition du 5^{ème} siège

La liste Fleury pleinement citoyen

$26 - (6 \times 4) = 2$

Liste Fleury avant tout

$5 - (6 \times 0) = 5$

Au plus fort reste 5. Le 5^{ème} siège est attribué à la liste Fleury avant tout.

Résultats définitifs

La liste Fleury pleinement citoyen obtient : 4 sièges

La liste Fleury avant tout obtient : 1 siège

Le conseil municipal,

ELIT 5 membres titulaires

- Marc Lavot
- Antoine Aubert
- Anne-Sophie Servely
- Ruddy Sitcharn
- Nadia Le Guern

ELIT 5 membres suppléants

- Hassan Bouhaddar
- Martine Goessens
- Danielle Moisan
- Isabelle Durand
- Claude Boutin

Dit que le remplacement d'un membre titulaire se fait par un membre suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi, devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Dit que cette disposition s'applique en cas d'empêchement définitif d'un titulaire.

Dit qu'en cas d'empêchement temporaire, un membre titulaire peut être remplacé par un membre suppléant. Un suppléant est le suppléant d'une liste et non d'une personne ou de la commission.

5 - Délégation de pouvoirs au maire suite aux remarques de la préfecture

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Donne délégation au maire sur la durée du mandat,

Modifie les articles de la délibération du 9 février 2019 suivants :

24 : **Demande** à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal l'attribution de subvention jusqu'à 200 000 €

25 : **Procède** dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communaux jusqu'à 500 000 €

Retire l'avant dernier alinéa de l'article 16,

Précise que l'article L.123-19 visé dans l'article 27 est celui du code de l'environnement,

Pour : 24 voix

Abstentions : 7 voix (Nadia Le Guern, Claude Boutin, Stéphane Bernard, Nicolas Piffault pouvoir à Nadia Le Guern, Mélanie Barbou, Abdel Yassine, Magou Soukouna pouvoir à Magou Soukouna)

6 - Délibération rapportant la délégation de pouvoirs étendue aux adjoints suite aux remarques de la préfecture

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Rapporte la délibération n°8/2019 du 9 février 2019

Pour : 26 voix

Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern, Claude Boutin, Stéphane Bernard, Nicolas Piffault pouvoir à Nadia Le Guern, Mélanie Barbou)

7 - Modification des statuts de Coeur d'Essonne agglomération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide et modifie la liste des compétences optionnelles comme suit :

La compétence « assainissement » est ainsi définie :

« assainissement des eaux usées », dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 » suite à la modification du contenu de la compétence assainissement par la loi n°2018-702 du 3 août 2018,

Décide de compléter la liste des compétences facultatives comme suit :

« gestion des eaux pluviales urbaines », au sens de l'article L.2226-1 » suite à la modification du contenu de la compétence assainissement par la loi n°2018-702 du 3 août 2018,

Pour : 30 voix

Abstention : 1 voix (Martine Goessens)

8- Bilans des programmations politique de la ville 2017/2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend connaissance de la présentation du rapport d'activité des programmations politique de la ville 2017 et 2018 de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne agglomération

Donne un avis favorable au bilan présenté.

Pour : 29 voix

Abstentions : 2 voix (Abdel Yassine, Magou Soukouna pouvoir à Abdel Yassine)

9 - Frais de représentation du maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Attribue des frais de représentation au maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle,

Fixe le montant de cette enveloppe maximum annuelle à 6000 €

Dit que les frais de représentation de Monsieur le maire lui seront versés mensuellement dans la limite de cette enveloppe annuelle

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 imputation 6536 et le seront sur les budgets primitifs suivants.

Pour : 26 voix

Contre : 5 voix (Nadia Le Guern, Claude Boutin, Stéphane Bernard, Nicolas Piffault pouvoir à Nadia Le Guern, Mélanie Barbou)

Séance levée à 23 h 40